

FRÉDÉRIC MITTERRAND, MINISTRE DE LA SACD

LE 24 JUILLET 2009 STÉPHANE FAVEREAUX

Nous connaissons les liens de notre Ministre de la Culture avec le ciné via les films qu'il a pu réaliser dans les années 80 et 90, avec la « littérature » via ses quelques livres mais de là à ce que monsieur le neveu reconnaisse devant les instances parlementaires son appartenance à la SACD laisse pantois. Le [...]

Nous connaissons les liens de notre Ministre de la Culture avec le ciné via les films qu'il a pu réaliser dans les années 80 et 90, avec la « littérature » via ses quelques livres mais de là à ce que monsieur le neveu reconnaisse devant les instances parlementaires son appartenance à la SACD laisse pantois. Le manque de réaction parlementaire et citoyen l'est plus encore. Ministre, juge et partie : le rêve d'un vraie démocratie.

Un précédent existe, mais un précédent qui fit les choux gras de la presse et des médias en général : en avril dernier, un juge suédois prononce des peines contre des internautes jugés pour téléchargement illégal alors qu'il faisait partie d'une SACEM locale... la justice préserve ses intérêts de très près !!

Mais en France, lorsque c'est un ministre qui fait partie de la Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques (sic), le silence est assourdissant. Doit-on croire que tout le monde s'en moque ? Que les citoyens qui risquent d'être condamnés par Hadopi 2 s'en tamponnent ? Que le lobby derrière hadopi n'intéresse personne ? Ou plus simplement que tout ce qui touche de près ou de loin à la politique n'a plus d'intérêt aux yeux des partisans fautifs du « Tous pourris ! » ?

En son âme et droits d'auteurs..

Défendant jeudi dernier son nouveau bébé Hadopi 2, l'auteur de la culture ne s'est pas caché : *'Moi je suis membre de la SACD'* Au moins, on ne pas le lui reprocher ! Il a été clair. Tellement clair que personne n'a réagi à ces propos. N'oublions pas que la SACD est un lobby parfaitement impliqué dans la défense bec et ongle de cette scélérateuse hadopienne et qu'elle est dirigé par Pascal Rogard, dont les contenus du blog sont clair comme de l'eau de roche (<http://www.rogard.blog.sacd.fr/index.php/2009/05/13/lapres-hadopi/>)

"Pour tenir compte de la décision du Conseil Constitutionnel qui renvoie à l'autorité judiciaire l'adoption d'une mesure de suspension de l'abonnement à Internet et permettre une mise en œuvre aussi rapide qu'envisagée de la loi, la SACD et la SCAM demandent au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires et adéquates afin que l'institution judiciaire soit en mesure de prendre en charge cette responsabilité qui renforcera encore les garanties offertes en matière de respect des libertés individuelles et publiques". Rassurez-vous GM de l'hadopi, la chose fut partiellement votée dans la nuit de mercredi à jeudi...

Cette prose délicieuse émane de la SACD dans un communiqué publié le 10 juin 2009.

Tout est parfait dans ce monde de vilains criminels internautes : la SACD le dit et Fred, quelques semaines plus tard se charge de tout mettre en place. On n'est jamais mieux servi que par soi-même finalement. Pourquoi Fred ne l'a-t-il pas annoncé lors de son auto-nomination au Ministère de la Culture et de la défense de ses droits d'auteurs ?

Comment se fait-il que personne n'ait rien dit dans l'opposition ?

article sur le jugement suédois ici : <http://www.numerama.com/magazine/12718-The-Pirate-Bay-le-juge-etait-membre-de-lobbys-du-droit-d-auteur-MAJ.html>

JEMERY

le 25 juillet 2009 - 2:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai une réponse ... que vous dîtes dès le départ : les artistes sont "presque" obligés d'adhérer à une asso type SACD, pour pouvoir être payé

Et Vous ommettez de signaler que M Bloche qui a pris la parole juste derrière est lui aussi Membre de la SACD comme il l'a dit lui même.

De plus, il a précisé une fois que le ministre ai dit que l'accord pour la SACD "pouvait toujours être discuté ", (M Bloche) a dit : "M XXXXXXXX (le président de la SACD) sera

*content de l'apprendre le connaissant bien, il va surement apprécié"
a peu près .*

*Donc le scandale ici n'est pas tellement flagrant je trouve, il y a d'autre moment ou les
problème d'intérêts sont plus flagrant ex : la 4ième licence 3G , c'est pire que la série
Lost, entre les avancés les reculades, ...bref cela n'avance pas et pendant ce temps, M
Bouygues et M Orange et M SFR sont très content sans parler évidemment des
pressions du gouvernement sur Hadopi et la candidature à cette licence du FAI Free ...*

*PS : en revanche j'ai pas très bien compris la phrase : " Ou plus simplement que tout
ce qui touche de près ou de loin à la politique n'a plus d'intérêt aux yeux des partisans
fautifs du « Tous pourris ! » ? ”
en fait c'est le fautif qui me surprend ??????? pourquoi il serait fautif ? ils ne
constatent pas juste des faits ... ????*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Hadopi 3 : conflit d'intérêts et droits d'auteur | Owni.fr le 2 septembre 2009 - 13:20

*[...] Mitterrand, membre de la SACD et ministre de la culture à la maîtrise des dossiers
absolue, connaît le sens du devoir, du [...]*